



CHEQUE SPORT

Chers amis du SC Clémenceau Besançon,

Le SCCB a décidé de reconduire l'opération "chèque sport" en partenariat avec le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports. Les conditions d'obtention de ce chèque sport sont les suivantes :

- Votre ou vos enfants doivent être nés entre 1999 et 2002.
- Etre scolarisé en école primaire.
- Vous devez être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire
(fournir obligatoirement une copie de l'attestation)

Pour les enfants nés en 1998 et 1999, fréquentant une école primaire, fournir en plus un certificat de scolarité.

Une demande est à remplir au secrétariat du siège avant le 20 novembre 2010.
Permanence les mercredi, jeudi et vendredi.